

Messagers de la Paix

Messagers de la Paix

L'initiative globale Messagers de la Paix, d'une durée de 10 ans, s'adresse à tous les pays membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout. Son but est de faire participer les scouts, à titre individuel, ainsi que les Organisations scoutées nationales de toutes les régions de l'OMMS, aux activités de construction de la Paix.

Ce Guide d'Identité des Messagers de la Paix donne des informations et des ressources afin d'aider les Organisations et Associations scoutées nationales (OSN/ASN) à développer du matériel promotionnel pour l'initiative des Messagers de la Paix.

Le Logo des Messagers de la Paix, y compris la colombe stylisée et la branche d'olivier, est une marque déposée de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme.

En vertu de leur appartenance à l'OMMS, une Organisation scoutée nationale, et par extension ses Associations scoutées nationales, sont autorisées à utiliser la composition graphique Messagers de la Paix pour un usage non commercial tel que décrit dans les termes généraux d'utilisation à des fins non commerciales. Voir page 4.

Lors de leurs activités de soutien à l'initiative des Messagers de la Paix, les OSN et ASN sont priées d'utiliser les éléments graphiques officiels fournis par le Bureau Mondial du Scoutisme.

Ce Guide d'Identité vise à attirer l'attention sur l'utilisation et la présentation de la composition graphique des Messagers de la Paix pour laquelle les fichiers originaux sont disponibles auprès du Bureau Mondial du Scoutisme, dans plusieurs formats.

Les OSN/ASN qui se sont jointes à l'initiative des Messagers de la Paix peuvent télécharger les compositions graphiques depuis le site web du Scoutisme mondial : <http://scout.org>

Protection et promotion de nos compositions graphiques

L'OMMS encourage et soutient l'adoption et l'utilisation de ses compositions graphiques par ses organisations membres. Nous avons introduit un concept unifié de ce qui est considéré comme utilisation à des fins non commerciales ou commerciales, que ce soit de la marque ou du logo de l'OMMS et de ses marques déposées, sur le principe d'une intention de "destiner à la vente" un article ou pas, afin de simplifier leur utilisation par nos organisations membres. Ces conditions sont décrites de manière détaillée en page 4.

Nos organisations membres ont accès au soutien de nos graphistes professionnels, que ce soit pour produire une version dans une langue locale ou recevoir une assistance pour un travail spécifique. Notre but, en offrant ce genre de services, sans frais, à nos organisations membres, est essentiellement de s'assurer que l'intégrité des compositions graphiques originales soit respectée, que ce soit en termes de proportions ou de couleurs ; ce n'est en aucun cas une question d'approbation visant à mettre un frein à l'adoption et l'utilisation du logo par nos organisations.

L'objectif essentiel de ce dispositif de licence est de définir quelles sont les obligations et de promouvoir et de protéger les droits collectifs de nos membres par rapport à l'utilisation des compositions graphiques de l'OMMS. Il est particulièrement injuste que quelques individus continuent à profiter malhonnêtement de la commercialisation des compositions graphiques de l'OMMS, sans avoir obtenu de licence commerciale et sans participer aux royalties, une pratique qui désavantage tous nos membres directement. Nous croyons que ces nouvelles dispositions concernant le système de licence présentent une approche juste et raisonnable dans ce domaine, tout en évitant d'introduire des obligations qui seraient soit trop onéreuses si l'on voulait s'y tenir, soit trop compliquées à respecter par les diverses parties, nos organisations membres, leurs partenaires et nos intérêts commerciaux y compris.



Logo en couleur

Au sujet du symbole ® (droits réservés)

L'Emblème du Scoutisme Mondial est une marque déposée dont la reproduction est strictement contrôlée.



Au sujet du Logo

L'envol de la colombe des Messagers de la Paix représente un symbolisme particulier : en plus de la branche d'olivier qu'elle porte en son bec, signe universellement reconnaissable de la paix, le contour de l'aile droite est une représentation stylisée de la traduction en arabe de Messagers de la Paix.

Intégrité du graphisme

La version couleur du logo ne peut être utilisée que sur fond blanc. Aucune autre couleur ne pourra être acceptée pour le fond.

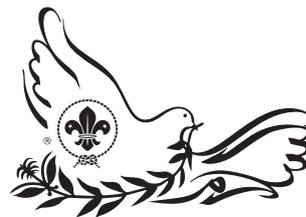
Les couleurs Messagers de la Paix

CMYK	Pantone®	RGB
 C79 M94 Y0 K0	PMS 527 C	R98 G37 B153
 C87 M0 Y86 K0	PMS 7482 C	R0 G157 B78
 C100 M73 Y0 K2	PMS Reflex Blue C	R0 G76 B153

Reproduction en une seule couleur

Dans le cas où certaines méthodes de reproduction aux possibilités limitées seraient utilisées, le logo sera apposé en monochrome.

Version en positif



Messagers de la Paix



Messagers de la Paix

Version en négatif

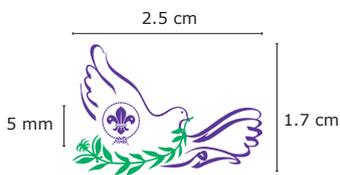


Messagers de la Paix



Messagers de la Paix

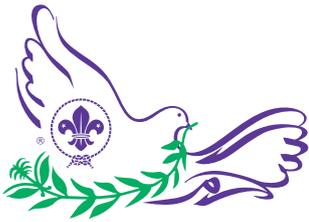
La taille minimum de l'emblème est de 5 mm de hauteur.



Taille minimum :

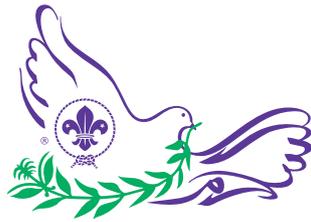
La composition graphique du logo ne devra pas être reproduite dans une taille inférieure à 2.5 cm de large. Ceci afin que la taille et la méthode de reproduction utilisées permettent d'avoir une qualité d'image suffisamment bonne de l'Emblème du Scoutisme Mondial.

Version française du logo



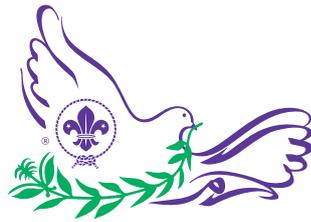
Messagers de la Paix

Version arabe du logo



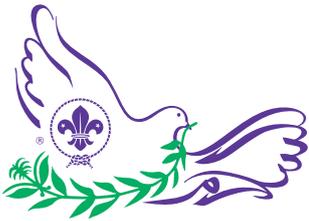
رسل السلام

Version anglaise du logo



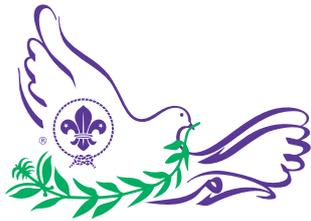
Messengers of Peace

Version espagnole du logo



Mensajeros de la Paz

Version russe du logo



Посланники Мира

Versions en différentes langues

Versions du logo et de l'insigne des Messagers de la Paix dans différentes langues

Seules les Organisations scouts nationales sont habilitées à demander l'adoption d'une traduction reconnue du titre "Messagers de la Paix" dans la langue de leur pays, en contactant le siège du Bureau Mondial du Scoutisme.

Le Bureau Mondial du Scoutisme pourra consulter les membres d'autres pays partageant la même langue afin d'arriver à un consensus sur la traduction finale.

Dans un souci de cohérence et de qualité, le Bureau Mondial du Scoutisme produira et fournira la composition graphique finale de toutes les versions approuvées dans d'autres langues du Logo et de l'insigne mondial des Messagers de la Paix. Ce service ne coûtera rien aux OSN. Toutes les versions dans d'autres langues sont assujetties aux mêmes termes généraux de licence, ainsi qu'il est fait référence ci-dessus pour une utilisation à des fins non commerciales et commerciales. Voir page 4.

Élément graphique secondaire

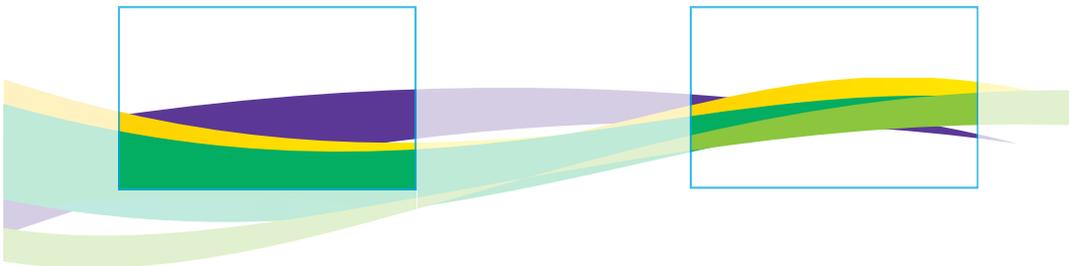
L'élément secondaire, la couleur des ONDULATIONS et des ENTRELACS, symbolise bien l'interconnexion qui existe entre la Paix et le Scoutisme.

C'est une interprétation graphique dynamique qui représente l'implication, l'intérêt et l'engagement.

Il véhicule une idée de mouvement et représente bien notre Mouvement.

En détails

En détails



L'insigne mondial des

Messagers de la Paix

L'insigne mondial des Messagers de la Paix est en forme d'anneau encerclant le Badge du Scoutisme Mondial arboré par des millions de scouts dans le monde.

Le nouvel insigne peut être porté par les membres scouts et responsables qui participent à des projets des Messagers de la Paix, à la discrétion de l'Organisation membre.

Les OSN/ASN pourront se procurer l'insigne mondial des Messagers de la Paix auprès du Magasin du Scoutisme Mondial. Tout comme le Badge du Scoutisme Mondial, le nouvel insigne mondial des Messagers de la Paix est un produit commercial qui ne peut être reproduit localement par une OSN, sauf si celle-ci a obtenu au préalable une licence commerciale à cette fin.



Scoutisme Mondial: termes généraux de licence

L'utilisation des logos ainsi que d'autres éléments graphiques associés à des projets ou programmes lancés par l'OMMS, est sujette aux conditions d'utilisation à des fins non commerciales et commerciales similaires à celles décrites précédemment sous les termes généraux de licence. Il est à noter que l'Emblème du Scoutisme Mondial figure sur tous les logos officiels de l'OMMS et que les termes généraux de licence décrits ci-dessus pour son utilisation doivent donc être respectés, tels que définis dans le Manuel de la Marque.

A partir de maintenant, une distinction claire et non équivoque devra être faite entre les termes "utilisation à des fins non commerciales" et "utilisation à des fins commerciales" pour les compositions graphiques de l'OMMS.

Utilisation à des fins non commerciales – termes généraux de licence

L'utilisation à des fins non commerciales de compositions graphiques de l'OMMS couvre les cas où les produits sur lesquels sont apposées nos compositions graphiques ne sont pas destinés à la vente.

Sous réserve donc que les produits ne soient pas destinés à la vente, nous entendons par utilisation à des fins non commerciales de nos marques, la reproduction de matériel éducatif, de matériel de formation, de matériel général de gestion des OSN, de publications scoutées ou de tout autre matériel promotionnel. Pour de telles applications il ne sera en principe pas nécessaire, pour une organisation membre de l'OMMS, d'obtenir une licence non commerciale.

Cependant, une licence non commerciale par produit spécifique devra être obtenue à l'avance, avant qu'une composition graphique de l'OMMS quelle qu'elle soit puisse être apposée sur l'une des catégories de produits suivants :

- vêtements, badges, articles en cuir, badges/boutonniers en métal
- drapeaux, tentes, sacs à dos, matériel de camping, équipement de plein air
- matériel informatique et logiciels

et ceci même lorsque ces produits ne sont pas destinés à la vente.

Comme précédemment, toutes les demandes de licences non commerciales devront être adressées au siège du Bureau Mondial du Scoutisme:

Bureau Mondial du Scoutisme

Rue du Pré-Jérôme 5

C.P. 91

1211 Genève 4 Plainpalais

SUISSE

courriel worldbureau@scout.org

tél. (+41 22) 705 10 10

fax (+41 22) 705 10 20

web scout.org

¹ Ainsi que définis sous les classifications fournitures et services de l'arrangement de Nice : 14, 18, 24, 25, 26, 42

Utilisation à des fins commerciales – Termes généraux de licence

L'utilisation à des fins commerciales des compositions graphiques de l'OMMS couvre les cas où les produits sur lesquels sont apposés nos graphiques sont destinés à la vente. Que le prix de vente soit établi dans l'intention de générer un profit ou uniquement pour couvrir les frais de production et de distribution, c'est l'acte de destiner le produit à la vente qui définit qu'il s'agit d'une utilisation à des fins commerciales et qui déclenche le dispositif de licence.

La reproduction de nos marques ou de nos logos sur un article, quel qu'il soit, destiné à la vente, est sujette à l'obtention d'une licence commerciale unique par produit spécifique et pour chaque article. Nous ne délivrerons pas une licence commerciale unique pour couvrir un ensemble d'articles. La qualité des produits et les standards éthiques de production devront être respectés et s'appliquer à chaque cas avant qu'une licence commerciale ne puisse être établie.

Des royalties de 5 %, calculées sur la valeur des ventes (chiffre d'affaires), seront prélevées sur tous les articles portant les marques ou logos de l'OMMS.

Dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme et des décisions du Comité Mondial du Scoutisme qui s'appliquent aux licences, la production et la vente de tout article portant l'Emblème du Scoutisme Mondial (sous le terme collectif d'articles officiels du Scoutisme Mondial), incluant les badges avec l'Emblème du Scoutisme Mondial, les drapeaux et les boutonniers du Scoutisme Mondial, sont exclusivement réservées au Magasin Officiel du Scoutisme Mondial, excepté dans les cas spécifiques où une licence commerciale a déjà été délivrée.

C'est dorénavant le Magasin Officiel du Scoutisme Mondial qui prend toutes les dispositions relatives aux licences commerciales de nos marques, au nom du Bureau Mondial du Scoutisme.

Les demandes de licences commerciales devront être soumises directement au Magasin officiel du Scoutisme Mondial trois mois au moins avant la production :

World Scout Shop Ltd.

75 Marlborough Road

Lancing Business Park

Lancing

West Sussex BN15 8UG

ROYAUME-UNI

courriel enquiries@worldscoutshops.com

tél (+44 1903) 766921

fax (+44 1903) 750359

web worldscoutshops.com

Le Magasin du Scoutisme Mondial

worldscoutshops.com



Le World Scout Shop Ltd.

est en train de développer une gamme de produits pour soutenir l'initiative des Messagers de la Paix : bagues de foulard, boutonniers en cinq langues, ainsi qu'un certain nombre de vêtements et de souvenirs.

Les premières séries d'articles devraient être lancées fin septembre et figureront sur le site web www.worldscoutshops.com dès que disponibles. Les demandes concernant les commandes groupées peuvent être faites depuis la rubrique "contact us" sur le site <http://worldscoutshops.com> ou par e-mail à : enquiries@worldscoutshops.com

Le Magasin Officiel du Scoutisme Mondial offre une large gamme de produits portant la marque du Scoutisme Mondial tels que : insigne de formation, vêtements, équipement, souvenirs et cadeaux. N'hésitez pas à contacter World Scout Shop Ltd qui aura le plaisir de vous fournir tout ce dont vous avez besoin, même du sur mesure, pour mieux répondre aux besoins des Organisations scoutées nationales.